



MAIRIE DE FABREGUES

## Arrêté du Maire

N°ARRETE 23/05/087-ST  
**8.3 VOIRIE**

Le Maire de la Commune de Fabrègues (Hérault)

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie,

Vu la demande de la société FAURIE SAS (100 rue des Lauriers, Ecoparc, 34130 Saint Aunes) représentée par Monsieur Xavier OPOZDA pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole, formulée le 17 mai 2023, qui sollicite l'autorisation de réglementer la circulation afin d'effectuer des travaux de curage d'un fossé RM613, situé « lieu dit la baraque ».

Considérant l'obligation de réglementer la circulation et le stationnement pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1 :**

Du 29 mai au 9 juin 2023, la Société FAURIE SAS, est autorisée à modifier la circulation afin de pouvoir réaliser les travaux visés ci-dessus, travaux qui seront effectués en une seule journée.

**Les travaux seront effectués uniquement de 9h à 16h30,**

#### **ARTICLE 2 :**

La circulation sera réglementée conformément au manuel du chef de chantier du guide Setra et plus particulièrement concernant les chantiers mobile.

#### **ARTICLE 3**

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

La signalisation sera mise en place et entretenue par les soins du pétitionnaire.

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean de Védas, à la Police Municipale et sera notifié au demandeur : il sera, en outre, affiché sur le chantier.

Fabrègues, le 22 mai 2023.  
Le Maire,  
  
Jacques MARTINIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté (ou décision) peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Notifié le .....*

*Publication électronique le 8 juin 2023*